

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :  
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet : Divers - Animation - Aide financière à l'AMAC - Stage du slameur Lhomé pour les jeunes de 12 à 20 ans**

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (ex CCPAV) soutient le festival intercommunal de conte « Paroles en festival » depuis de nombreuses années, notamment par l'intermédiaire d'une subvention de 7000€ octroyée à l'AMAC, structure organisatrice, sur un budget de la Médiathèque.

La CCBA intervient par ailleurs, selon les années, sur la mise en place de navette de bus au départ d'Aubenas pour la desserte de deux communes éloignées de notre territoire qui reçoivent des spectacles. Le coût de ces navettes est de 600 € TTC.

Cette année, l'AMAC en charge du festival, aimerait sensibiliser le public adolescent aux arts de la parole. Elle souhaite organiser un stage de 3 jours autour du slam.

Le poète, slameur et rappeur Lhomé propose des ateliers d'écriture, de mise en paroles et en musique auprès du jeune public. Il animera ce stage.

Il est destiné à une quinzaine (maximum 20) jeunes du bassin d'Aubenas de 12 à 20 ans et gratuit pour les participants.

Le stage aurait lieu en préambule du festival de contes "Paroles en festival 2018" sur trois jours (week-end de Pentecôte) les :

- Samedi 19 mai à la Médiathèque intercommunale d'Aubenas
- Dimanche 20 et lundi 21 mai à la salle de la Lauzière à Saint Privat.

La Médiathèque est partenaire de cette action, pour recevoir le stage et pour une aide logistique (accès au fonds documentaire, aide à la communication et la prise de réservations...).

Le stage donnera lieu à un spectacle de restitution sous forme d'un concert des participants en première partie du Concert de Lhomé et de Kacem Wapalek et Dj'Blaiz à la nouvelle salle de spectacle de St Privat le samedi 2 juin 2018.

Pour mener à bien ce projet, la CCBA propose de participer à hauteur de 600 € TTC en lieu et place du financement des bus des années précédentes. Le budget global affecté à l'AMAC et Paroles en Festival serait donc inchangé.

Cette participation de la CCBA est nécessaire à l'obtention d'une aide financière du Département au titre du FIL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Propose de participer à hauteur de 600€ à l'organisation du stage de 3 jours avec le slameur Lhomé ;
- Autorise le Président à signer tous actes ou documents afférents à cette aide ;
- Autorise l'AMAC à utiliser cette délibération comme engagement de la part de la CCBA pour l'obtention d'aides financières complémentaires.

L'Ordonnateur soussigné  
certifie le bon compte tenu de la télé  
«Certifié exécutoire»  
travail effectué par la Préfecture de  
Largentière le  
en date du 15 FEV. 2018  
par réception en Préfecture

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 12 FEV. 2018

Le Président,  
Louis BUFFET

